



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2017-04-010

PUBLIÉ LE 27 AVRIL 2017

Sommaire

DDCSPP

41-2017-04-24-007 - Arrêté portant désignation de représentants pour prononcer les sanctions administratives prévues par le livre I du code de la consommation. (1 page)	Page 3
41-2017-04-25-004 - Arrêté portant modification dans la désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher (2 pages)	Page 5
41-2017-04-25-003 - Arrêté portant modification dans la désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher (2 pages)	Page 8

DDCSPP

41-2017-04-24-007

Arrêté portant désignation de représentants pour prononcer les sanctions administratives prévues par le livre I du code de la consommation.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LOIR-ET-CHER

N° 2017-

PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS pour prononcer les sanctions
administratives prévues par le livre I du code de la consommation.

LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS DE LOIR-ET-CHER,

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L. 522-1 à L. 522-10 et R.522-1 à
R. 522-6 :

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions
départementales interministérielles, notamment son article 5 :

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 21 mars 2017 portant nomination de Madame
Christine GUERIN, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des
populations de Loir-et-Cher,

DECIDE

Article 1^{er} : M. Francis ALLIE, sous-directeur de la protection des populations, est désigné
comme représentant de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la
protection des populations de Loir-et-Cher pour prononcer les sanctions administratives
prévues par l'article L. 522-1 du code de la consommation.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la
Préfecture de Loir-et-Cher.

Fait à BLOIS, le 24 avril 2017

La directrice départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations de
Loir-et-Cher,

Christine GUERIN

DDCSPP

41-2017-04-25-004

Arrêté portant modification dans la désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Direction départementale de la
cohésion sociale et de la protection
des populations*

N° 2017-04-

**Arrêté du 25 avril 2017 portant modification dans la désignation
des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de la direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations de Loir-et-Cher**

**La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des
populations de Loir-et-Cher,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté n° 2015-062-0009 du 3 mars 2015 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté n° 2015-070-0015 du 11 mars 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté n° 41-2016-11-28-002 du 28 novembre 2016 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 21 mars 2017 nommant Madame Christine Guérin, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, à compter du 27 mars 2017,

Arrête :

Article unique

L'article 1 de l'arrêté n° 41-2016-11-28-002 du 28 novembre 2016 est modifié comme suit :

« Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher :

- Mme Christine GUERIN, directrice départementale, présidente ;
- Mme Agnès WECK, secrétaire générale ».

Le reste sans changement.

Fait à Blois, le 25 avril 2017.

Pour le préfet, par délégation,
la directrice départementale
de la cohésion sociale et de la
protection des populations



Christine GUERIN

DDCSPP

41-2017-04-25-003

Arrêté portant modification dans la désignation des
membres du comité technique de la direction
départementale de la cohésion sociale et de la protection
des populations de Loir-et-Cher

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Direction départementale de la
cohésion sociale et de la protection
des populations*

N° 2017-04-

**Arrêté du 25 avril 2017 portant modification dans la désignation
des membres du comité technique
de la direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations de Loir-et-Cher**

**La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des
populations de Loir-et-Cher,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 2014-190-0005 du 9 juillet 2014 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté n° 2016-06-0031 du 24 juin 2016 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 21 mars 2017 nommant Madame Christine Guérin, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, à compter du 27 mars 2017,

Arrête :

Article unique

L'article 1 de l'arrêté 2016-06-0031 du 24 juin 2016 est modifié comme suit :

« Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher :

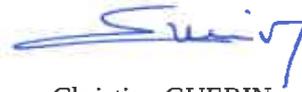
- Mme Christine GUERIN, directrice départementale, présidente ;
- Mme Agnès WECK, secrétaire générale ».

- 2 / 2 -

Le reste sans changement.

Fait à Blois, le 25 avril 2017.

Pour le préfet, par délégation,
la directrice départementale
de la cohésion sociale et de la
protection des populations



Christine GUERIN